

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 20 mars 2009

**Service instructeur**  
Service des Actions Sportives

N° CP-2009-4-9-1

**Service consulté**

**AIDES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS  
DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS  
- 1ère Programmation 2009 -**

Résumé : Lors de l'adoption du B.P. 2009 (Rapport n° CG 2008-5-9-1), l'Assemblée départementale s'est prononcée pour un volume d'engagements de 3 168 251 € en faveur de la programmation des aides à l'investissement des communes et des associations et une inscription budgétaire de crédits de paiement de 2 138 251 € dont 840 000 € en faveur des terrains de grands jeux synthétiques. Le présent rapport propose l'adoption définitive d'une première série d'opérations pour un montant de subventions s'élevant à 2 106 691 €.

**1. Bilan de la programmation 2008**

En 2008, 177 dossiers d'équipements sportifs et socio-culturels ont été programmés définitivement pour un montant total d'engagements de 6 163 126 €.

Les acomptes de subvention versés en 2008 pour ces opérations se sont élevés à 2 314 103 € représentant une consommation annuelle de subvention de 38 %.

**2. Programmation 2009**

Est aujourd'hui soumise à votre approbation une première programmation de 50 opérations récapitulées en annexe et représentant un volume d'engagements de 2 106 691 €.

Cette programmation concerne 37 projets communaux et intercommunaux et 13 projets associatifs dont l'un mené par le Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM pour la construction d'un atelier, d'un bâtiment accueil et d'un bloc sanitaire.

L'importance de notre participation, soit 136 808 €, à cette réalisation nécessite la passation d'une convention avec cet organisme, document proposé en annexe du rapport.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER a sollicité le transfert en sa faveur de la subvention attribuée par la Commission Permanente du 5 avril 2007 au Syndicat de la Piscine Intercommunale d'ISSENHEIM-SOULTZ-GUEBWILLER pour des travaux de mise en conformité. En effet, la requête initiale a été introduite par le Syndicat Intercommunal. Je vous propose d'autoriser ce changement de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER.

En conclusion, il appartient à votre Assemblée :

- d'arrêter la 1<sup>ère</sup> programmation des équipements sportifs et socio-culturels de l'exercice 2009 conformément à l'annexe du rapport,
- d'autoriser :
  - le versement de ces subventions au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Pour les projets associatifs, le mandatement de l'aide financière est subordonné au versement effectif de la contrepartie communale à l'exception des dossiers présentés par le Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM,
  - le Président du Conseil Général à signer la convention, jointe en annexe au rapport, avec le Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM,
  - à prendre en compte la requête de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER qui sollicite le transfert à son bénéfice de la subvention de 10 516 € allouée initialement au Syndicat Intercommunal de la Piscine Intercommunale d'ISSENHEIM-SOULTZ-GUEBWILLER.
- de préciser que la dépense correspondante d'un montant total de 2 106 691 € sera prélevée sur le Budget Départemental comme suit
  - 1 830 636 € au chapitre 204, fonction 32, nature 20414-2482-102,
  - 106 400 € au chapitre 204, fonction 32, nature 20418-2492-102,
  - 169 655 € au chapitre 204, fonction 32, nature 2042-2492-102.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 20 MARS 2009

**Equipements complémentaires  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ESC04033	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES - RIEDISHEIM</b> Mise en place d'une clôture à la plaine sportive du Waldeck à RIEDISHEIM-125 ml	3 750,00	20%	750,00
ESC04105	<b>HOCHSTATT</b> Aménagement de l'éclairage au terrain de football d'honneur de 150 lux au sol	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04103	<b>HOCHSTATT</b> Création d'un clôture de 710 ml au nouveau complexe sportif	21 300,00	20%	4 260,00
ESC04119	<b>OBERHERGHEIM</b> Remplacement du chauffage du Tennis Club	5 222,00	10%	522,00
ESC04070	<b>RICHWILLER</b> Mise en place d'une clôture aux abords de la zone de loisirs (311 ml)	9 330,00	20%	1 866,00
			Total	10 438,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 20 MARS 2009

**Equipements socio-culturels  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
SPC03700	<b>ATTENSCHWILLER</b> Réfection des murs intérieurs de la salle polyvalente	13 158,00	32%	4 210,00
SPC03699	<b>ATTENSCHWILLER</b> Réfection de la salle polyvalente, 3ème tranche	19 987,00	32%	6 395,00
SPC03696	<b>ATTENSCHWILLER</b> Réfection de la salle polyvalente, 2ème tranche	63 605,00	32%	20 353,00
SPC03691	<b>INGERSHEIM</b> Aménagement des abords de la salle polyvalente facilitant l'accès des handicapés	13 130,00	10%	1 313,00
SPC03710	<b>SIGOLSHEIM</b> Réhabilitation de l'ancienne cave coopérative- salle polyvalente (niveau 0 et 1)	532 000,00	13%	69 160,00
SPC03701	<b>SOULTZMATT</b> Réfection de la salle polyvalente de Wintzfelden	15 990,00	11%	1 759,00
SPC03692	<b>WITTERSDORF</b> Aménagement des abords de la salle polyvalente et porte de garage	112 315,00	35%	39 310,00
			Total	142 500,00

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 20 MARS 2009

**Equipements sportifs couverts  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GCE03580	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES - RIEDISHEIM</b> Rénovation intérieure du COSEC desservant le collège Gambetta à RIEDISHEIM	35 953,00	60%	21 572,00
GCE03584	<b>HIRSINGUE</b> Adjonction et réfection du gymnase utilisé principalement par le collège	747 085,00	60%	448 251,00
GCE03570	<b>S I DES COMMUNES POUR LA CONSTRUCTION &amp; LA GESTION DU CES DE HEGENHEIM</b> Mise en conformité du gymnase desservant le collège de HEGENHEIM	221 920,00	60%	133 152,00
GCE03559	<b>SEPPOIS-LE-BAS</b> Adjonction d'une salle de sports à la salle polyvalente desservant le collège	1 100 000,00	60%	660 000,00
			Total	1 262 975,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 20 MARS 2009

Equipements spécialisés et de loisirs  
PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ESC04100	<b>ANDOLSHEIM</b> Mise en place d'un drainage et d'un arrosage au terrain de football d'honneur	59 990,00	20%	11 998,00
ESC04036	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES - RIEDISHEIM</b> Pose d'un pare-ballons au terrain de football de ZIMMERSHEIM	13 491,00	20%	2 698,00
ESC04081	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN</b> Réalisation d'un plateau sportif à MUNTZENHEIM	45 100,00	20%	9 020,00
ESC04104	<b>HOCHSTATT</b> Création d'un terrain de football d'honneur au nouveau complexe sportif	152 000,00	20%	30 400,00
ESC04097	<b>KAYSERSBERG</b> Remplacement de la main courante du stade de football	10 019,00	20%	2 003,00
ESC04111	<b>RIBEAUVILLE</b> Aménagement d'une aire de jeux au lieu-dit Ellenwihr	15 200,00	20%	3 040,00
ESC03928	<b>S I DES COMMUNES POUR LA CONSTRUCTION &amp; LA GESTION DU CES DE HEGENHEIM</b> Réfection du plateau sportif du collège de HEGENHEIM	70 563,00	20%	14 112,00
ESC04120	<b>SAINT-HIPPOLYTE</b> Rénovation de deux courts de tennis extérieurs	46 655,00	20%	9 331,00
ESA03594	<b>SCBA TRAINING CLUB PFAFFENHEIM</b> Aménagement d'un terrain de dressage	17 868,00	20%	3 574,00
ESC03973	<b>SENTHEIM</b> Rénovation d'un court de tennis de plein air	4 109,00	20%	822,00
ESA03593	<b>STE DE TIR LA CIGOGNE DURLINS DORF</b> Réfection du stand de tir	6 646,00	20%	1 329,00
ESC04063	<b>UEBERSTRASS</b> Rénovation du terrain de football	16 188,00	20%	3 238,00
ESC04078	<b>UNGERSHEIM</b> Rénovation du bâtiment abritant la piste de quilles	25 527,00	20%	5 105,00
ESC04079	<b>UNGERSHEIM</b> Réfection de la piste de quilles	13 120,00	20%	2 624,00
ESC04110	<b>WIDENSOLEN</b> Aménagement d'une aire de jeux	15 200,00	20%	3 040,00
			Total	102 334,00

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 20 MARS 2009

**Restauration, aménagement, construction de locaux divers  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
RAA03650	<b>AEP CHAVANNES SUR L'ETANG</b> Mise en conformité des locaux	39 668,00	20%	7 933,00
RAA03652	<b>ASSOCIATION SPORTIVE DE WITTENHEIM - SECTION TIR</b> Places de stationnement pour handicapées dans la cour des locaux associatifs	14 104,00	16,73%	2 360,00
RAC03717	<b>BALDERSHEIM</b> Construction de salles socio-éducatives et d'un dépôt de pompiers	760 000,00	25%	190 000,00
RAA03682	<b>CERCLE FAMILIAL SAINT ETIENNE - CERNAY</b> Remplacement de la chaudière du cercle	8 550,00	16,61%	1 420,00
RAC03768	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS</b> Vallon minier : Construction d'un bâtiment d'accueil à STEINBACH	131 634,00	12%	15 796,00
RAC03769	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS</b> Vallon minier : Construction d'un bâtiment de rangement à STEINBACH	25 326,00	12%	3 039,00
RAC03770	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS</b> Vallon minier : Rénovation des bâtiments existants	247 317,00	12%	29 678,00
RAC03735	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES - RIEDISHEIM</b> Pose d'un corps de garde sur l'acrotère du garage - plaine sportive Waldeck	4 413,00	23%	1 015,00
RAT03517	<b>CONSISTOIRE ISRAELITE DU HAUT RHIN COLMAR</b> Mise en conformité des locaux situés rue des Rabbins à MULHOUSE	532 000,00	20%	106 400,00
RAA03692	<b>GOLF CLUB LES BOULEAUX WITTELSHEIM</b> Construction d'un atelier <b>EXONERATION DE LA CONTREPARTIE COMMUNALE</b>	474 796,00	20%	94 959,00
RAA03694	<b>GOLF CLUB LES BOULEAUX WITTELSHEIM</b> Extension et rénovation du bâtiment accueil au practice <b>EXONERATION DE LA CONTREPARTIE COMMUNALE</b>	129 641,00	20%	25 928,00

RAA03693	<b>GOLF CLUB LES BOULEAUX WITTELSHEIM</b> Construction d'un bâtiment technique et sanitaire <b>EXONERATION DE LA CONTREPARTIE COMMUNALE</b>	79 605,00	20%	15 921,00
RAC03759	<b>MONTREUX-JEUNE</b> Réfection du foyer communal	39 089,00	25%	9 772,00
RAA03689	<b>RETRO-CLUB COLMAR</b> Aménagement de nouveaux locaux associatifs - rue de Logelbach	26 807,00	16,79%	4 500,00
RAA03690	<b>SCBA TRAINING CLUB PFAFFENHEIM</b> Aménagement d'un bloc sanitaire et d'un local de rangement	28 100,00	20%	5 620,00
RAC03783	<b>SIGOLSHEIM</b> Réhabilitation de l'ancienne cave coopérative- espace associatif (niveau -1)	513 216,00	13%	66 718,00
RAA03683	<b>SOCIETE SPORTIVE OUVRIERE LIBERTE HABSHEIM</b> Remplacement de la chaudière du foyer	3 055,00	20%	611,00
RAA03684	<b>STE DE PECHE KIRCHBERG WEGSCHEID</b> Remplacement de la toiture du club-house	27 631,00	19,9%	5 500,00
RAC03767	<b>VIEUX-THANN</b> Remplacement du chauffage de la salle socio-culturelle Mille Club	12 738,00	10%	1 274,00
<b>Total</b>				<b>588 444,00</b>

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE  
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

en faveur du Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM  
pour la construction d'un atelier, de locaux techniques et  
sanitaires et la rénovation du bâtiment accueil au  
practice

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu la demande de subvention en date du 9 avril 2008,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Sportives), sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 351 - 68006 Colmar cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente du 20 mars 2009,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

Le Golf Club des Bouleaux, 238 route de Reiningue à WITTELSHEIM représenté par Monsieur Marc GIRAUD, Président, habilité par une délibération du Comité Directeur du 10 avril 2008,

ci-après désigné " le Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM "

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 : Objet**

Le Conseil Général alloue une aide financière au Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM pour la construction d'un atelier, de locaux techniques et sanitaires et la rénovation du bâtiment accueil au practice

### **I - OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT**

#### **ARTICLE 2 : subvention d'investissement**

- **Construction d'un atelier (RAA03692)**

- Dépense prévisionnelle : 474 796 € TTC,
- Dépense subventionnable : 474 796 € TTC,
- Taux : 20 %,
- Subvention : 94 959 €,

- **Extension et rénovation du bâtiment accueil au practice (RAA03694)**

- Dépense prévisionnelle : 129 641 € TTC,
- Dépense subventionnable : 129 641 € TTC,
- Taux : 20 %,
- Subvention : 25 928 €,

- **Construction d'un bâtiment technique et sanitaire (RAA03693)**

- Dépense prévisionnelle : 150 071 € TTC,
- Dépense subventionnable : 79 605 € TTC,
- Taux : 20 %,
- Subvention : 15 921 €.

Ces subventions sont révisables à la baisse dans l'hypothèse d'un coût de réalisation inférieur aux dépenses subventionnables.

Dans ces conditions, le Département du Haut Rhin alloue une subvention d'investissement globale de 136 808 Euros. Cette subvention contribue au financement des travaux visés à l'article 1.

Le cas échéant, toute modification de la subvention sera concrétisée par la signature d'un avenant.

### **ARTICLE 3 : modalités de versement**

Conformément au règlement financier du Département, les subventions seront versées au fur et à mesure de l'avancement du chantier sur présentation des justificatifs des dépenses acquittées.

Aucun acompte ne pourra être inférieur à 3 000 €, hors versement du solde des subventions.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le chapitre 204, fonction 32 nature 2042-2492-102, du budget départemental, et virés au compte n° 10278 03525 00024233945 11 du CCM du Bassin Potassique de WITTELSHEIM.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

## **II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

### **ARTICLE 4 :**

Le Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM s'engage à :

- a) Informer le Département du déroulement des travaux (obtention du permis de construire, démarrage, avancement des chantiers jusqu'à réception des travaux),
- b) Mentionner l'aide financière du Département sur tous les supports, panneaux et documents relatifs aux opérations d'investissements,
- c) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement des aides).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

## **III - CLAUSES GENERALES**

### **ARTICLE 5 : durée**

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention.

La durée de validité de l'aide est de 3 ans à compter de la date de notification.

### **ARTICLE 6 : résiliation de la convention**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par le Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, le Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour le Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM d'achever sa mission.

### **ARTICLE 7 : caducité de la convention**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution du Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM.

### **ARTICLE 8 : remboursement de la subvention**

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

### **ARTICLE 9 : compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Le Président du  
Golf Club des Bouleaux

Le Président du Conseil Général

Marc GIRAUD

Charles BUTTNER